

Les contrats aidés en Pays de la Loire

Vœu déposé par le Bureau

■ Session du 18/10/2017

Depuis des années, les différents dispositifs de contrats aidés constituent une étape dans les parcours professionnels des bénéficiaires. Sur l'ensemble des territoires ligériens, ruraux et urbains, ils apportent également une aide importante aux structures qui agissent pour l'intérêt général.

L'annonce d'une suppression brutale d'une grande partie de ces emplois vient remettre en cause et fragiliser l'action portée par les associations et les collectivités locales sur l'ensemble du territoire régional.

Si elle devait se confirmer, cette diminution des contrats aidés mettrait en péril la capacité du secteur associatif à maintenir les services rendus aux Ligériens.

Tous les publics -de la petite enfance aux seniors- subiraient les effets de cette mesure.

L'éventualité du remplacement des contrats aidés (dans l'emploi public et privé) par le recours à des jeunes en service civique nous interroge. Une récente étude du CESE met en évidence les vertus du service civique mais rappelle qu'il relève du volontariat. Il n'est pas de même nature et ne concourt pas aux mêmes objectifs que les emplois aidés.

Le CESER convient de la nécessité d'une évolution du dispositif des différents types de contrats aidés. Il en mesure certaines limites, mais il note aussi des effets positifs auprès de nombreux bénéficiaires en matière de formation et d'insertion, avec des capacités tangibles et bien réelles de retour à l'emploi.

Le CESER des Pays de la Loire émet le vœu que l'Etat, avant de mettre en œuvre de façon indifférenciée sa décision de non renouvellement massif des contrats aidés :

- examine, secteur par secteur, les conséquences d'une suppression de ce dispositif,
- organise les concertations nécessaires avec les différents acteurs pour envisager des évolutions garantissant la réalisation des activités d'intérêt général ,
- propose une politique inclusive pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin d'enrayer les cycles toujours présents de l'exclusion.

Le CESER souhaite connaître la position du Conseil régional des Pays de la Loire à cet égard et suggère que ce sujet soit examiné par la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Entendues les interventions de Mme Francine DESNOS (CGT), M. Didier HUDE (FSU), Mme Bérange FEUFEU (CLCV), M. Yannick SUPIOT (CROS), Mme Caroline SALIOU (APEL), MM. Philippe YZAMBART (UNAPL), René PAVAGEAU (CRSA), Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (USH), Marlène CIESLIK (personnalité qualifiée), M. Marc MARHADOUR (UDES/UNIFED), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Gérard BARRIER (personnalité qualifiée), Jean BRUNNACI (Solidaires), Christophe VITAL (Culture), Jacques BORDRON (CFDT)

89 votants. Adopté par : 85 pour, 4 abstentions, 0 contre.